



## Conducteur de Travaux routiers – Secteur Nord ARD de Saint-Claude H/F

***Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.***

Le Conseil Départemental du Jura (1300 agents permanents, 318 millions d'euros de budget) recrute pour sa Direction des Routes, ARD de Saint-Claude, un Conducteur de Travaux Routiers – Secteur Nord H/F à temps complet.

**Les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :**

**Monsieur le Président du Département du Jura  
Direction des Ressources Humaines  
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex**

**Date limite d'envoi des candidatures : 10 mai 2019  
Résidence administrative : Saint-Claude**

### DÉFINITION DU POSTE

#### ◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

L'Agence Routière Départementale (ARD) de SAINT CLAUDE comprend deux secteurs géographiques : Nord et Sud. Sur chacun d'entre eux, le Responsable Exploitation et Entretien des Routes (REER) met en œuvre les politiques du Conseil Départemental en matière d'entretien et d'exploitation des routes et de leurs dépendances. Les deux REER sont placés sous l'autorité hiérarchique du Chef de l'ARD.

#### ◆ ACTIVITES

- Pilotage des moyens affectés aux Centres d'exploitation des routes départementales (CERD) de son secteur (LAMOURA, LES ROUSSES, MOREZ et ST LAURENT)
- Encadrement des Chefs de CERD (N+1), de leurs adjoints et des agents d'exploitation (N+2)
- Préparation des programmes de travaux d'entretien et d'exploitation et des budgets associés
- Planification de chantiers réalisés en régie ou par des entreprises, en liaison avec les chefs de CERD
- Suivi des dépenses et passation des commandes pour les crédits dont il a la gestion
- Organisation et participation au service hivernal
- Participation à la gestion du domaine public routier départemental
- Participation aux programmes d'investissement et de chaussées (études et réalisation)
- Expertise et diagnostics divers dans le domaine routier
- Gestion de crises liées à des accidents de circulation ou des événements naturels ou technologiques
- Intérim ponctuel des autres techniciens de l'ARD

### PROFIL DU CANDIDAT

#### ◆ CADRE STATUTAIRE

- Catégorie B – Filière technique
- Recrutement par voie de mutation, détachement, liste d'aptitude

#### ◆ PRÉREQUIS

- Expérience antérieure dans des fonctions similaires souhaitée
- Permis B

#### SPECIFICITÉS DU POSTE

##### ◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Horaires fixes avec amplitude variable
- Déplacements fréquents sur son secteur géographique
- Périodes d'astreinte hivernale par roulement avec d'autres agents (patrouille)

##### ◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Port des équipements de sécurité obligatoire sur les chantiers et visites de terrain

#### COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

##### ◆ COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissances techniques liées à l'exploitation et l'entretien des infrastructures routières
- Utilisation des outils de bureautique
- Connaissances réglementaires en matière de protection du domaine public
- Connaissances réglementaires en matière de commande publique

##### ◆ QUALITÉS

- Sens du travail en équipe et du relationnel
- Capacité à prendre des initiatives
- Capacité à rendre compte
- Disponibilité, rigueur, polyvalence

#### SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel
- NBI

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.**